

Arrêté collectif portant inscription au tableau d'avancement au grade de la hors classe des maîtres de l'enseignement privé relevant de l'échelle de rémunération (ECR) des professeurs des écoles

Département du Pas-de-Calais

La rectrice de l'académie de Lille

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les 45 professeurs des écoles de classe normale du département du Pas-de-Calais dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe de l'ECR des professeurs des écoles au titre de l'année 2025.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le 11 juillet 2025

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
Par délégation le chef du DEP

Sylvie DUFRECHOU



Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- un **recours gracieux** qu'il vous appartiendra d'adresser à Madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'Académie, Chancelière des Universités, Département de l'Enseignement Privé, 144 rue de Bavay 59000 Lille ;
- un **recours hiérarchique** qu'il vous appartiendra d'adresser à Madame la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction des Affaires Financières, Sous-direction de l'Enseignement Privé, 110 rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP ;
- un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cédex. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans conditions de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur le dit recours gracieux ou hiérarchique. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Tableau d'avancement à la hors classe 2025-2026 des professeurs des écoles de l'enseignement privé
Département du Pas-de-Calais

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom
Mme	MAYAUD	VROMAN	CHARLINE
Mme	GOUDAL	GOUDAL	PATRICIA
Mme	DREUSLIN	GAYANT	ESTELLE
Mme	DELVALE	DELVALE	CAROLINE
Mme	RAINGUEZ	RAINGUEZ	BEATRICE
Mme	DAMEZ	DAMEZ	VERONIQUE
Mme	HANQUEZ	BUCZYNSKI	EDITH
Mme	BEAUCHANT	BEAUCHANT	MARIE PIERRE
Mme	LOMBART	FACHE	VERONIQUE
Mme	NICOLLE	NICOLLE	MARIE HELENE
Mme	PAPAJAK	TROLET	ANNE SOPHIE
Mme	LEBLOND	LEBLOND	JULIE
Mme	DUBART	CREPIN	MAGALIE
Mme	COQUEL	ZACZEK	CAROLINE
Mme	FOURNEL	SURGEON	FLORA
Mme	BOUTE	MARIEN	LAETITIA
Mme	DERLOT	LEFEBVRE	CAROLE
Mme	LEDUC	HEGO	EUGENIE
Mme	LAFOLLY	COLIN	VERONIQUE
Mme	LADRIERE	DERIEUX	VERONIQUE
Mme	DENECKER	LEROY	NADIA
Mme	CORNU	LYOEN	VIRGINIE
Mme	DAUDRUY	GLOWACKI	ANNE EMMANUELLE
Mme	RENAULT	ALLART	VIRGINIE
Mme	DUPRETZ	DUPRETZ	EMILIE
Mme	NOYELLE	LAVE	STEPHANIE
Mme	FONTAINE	FONTAINE	MARIE-DOMINIQUE
Mme	LE ROUX DE BRETAGNE	DE WALDNER DE FREUND	STEPHANIE
Mme	FOURRIER	SAMBOURG	ESTELLE
Mme	DUTERTRE	DUTERTRE	ISABELLE
Mme	BRICHE	GERMONPREZ	CHRISTELLE
Mme	DEGROOTE	DESREUMAUX	ANNE-LAURE
Mme	SPECQ	PETITPONT	SEVERINE
Mme	WEINERT	QUESNEL	VERONIQUE
Mme	MANTEL	DUCRAY	ANNE
Mme	LEGRAND	BLITEK	GAELE
Mme	TARDIEU	TARDIEU	LAURENCE
Mme	DRUELLE	DRUELLE	MARIE THERESE

**Tableau d'avancement à la hors classe 2025-2026 des professeurs des écoles de l'enseignement privé
Département du Pas-de-Calais**

Mme	DEFOSSE	DEFOSSE	ISABELLE
Mme	QUEVAT	QUEVAT	NATHALIE
Mme	BOUIJ	BOUIJ	JACINTHA
Mme	LENGAGNE	LENGAGNE	CLAIRE
Mme	CHAMBELLAND	DEBROUCKER	FREDERIQUE

La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles est de 95,56 %, la part des hommes est de 4,44 %.